

Quatrième trimestre 2011

Aciers de construction laminés à chaud

Jean Ménigault – Ingénieur en normalisation

La série de normes européennes EN10025-1 à -6 est en cours de révision. La révision est bien avancée: l'enquête européenne CEN a été effectuée en début d'année et clôturée en août dernier.

La réunion de dépouillement ECISS/TC103 a eu lieu les 15 et 16 novembre à Düsseldorf. Les délégations suivantes ont été représentées: France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas, Suède, Finlande et Luxembourg. Un délégué autrichien était présent durant une brève période. Le représentant de l'EGGA (association européenne des galvanisateurs), en liaison avec l'ECISS/TC103, était aussi présent.

Durant l'examen des parties 2 à 6,

- la définition de "brut de laminage" a été modifiée conduisant à une modification des conditions de livraison des aciers non alliés selon la partie 2 par l'ajout des bobines en plus des produits longs pour la fourniture de la condition de laminage thermomécanique au choix du producteur.
- Le paragraphe sur l'aptitude à la galvanisation a été réécrit en reprenant la proposition de l'EGGA qui autorise le choix entre 3 classes de galvanisation en fonction de la composition chimique en silicium et phosphore.
- La possibilité de livrer des aciers bruts de laminage avec détermination des propriétés mécaniques sur des éprouvettes normalisées est supprimée. Cela concerne le marché des appareils à pression et non celui de la construction.
- Le texte de certaines parties a été modifié suite à l'ajout des nouvelles nuances.

Cependant, le dépouillement de la partie 1 qui doit devenir une norme harmonisée avec le nouveau règlement sur les produits de construction (le règlement remplacera la directive en 2013) n'a pas pu avancer beaucoup à cause du *guidance paper* qui n'est pas encore prêt.

Comme les 6 parties doivent être envoyées ensemble à la prochaine étape, cela ne sera possible qu'après la publication du *guidance paper*. Une nouvelle réunion à Düsseldorf est prévue en février 2012 pour finir la révision de la partie 1.

Durant la réunion ECISS/TC103 de novembre, Les projets prEN10149-1 à -3, soumis à l'enquête CEN en même temps que les prEN10025 ont été également examinés. Ils vont être rapidement soumis au vote COCOR.

Enfin, durant cette même réunion, la révision des normes sur les profils creux EN10210-1 et -2 et EN10219-1 et -2 a été décidée. La révision sera effectuée par un groupe de travail dédié qui sera dirigé par l'Allemagne.

=====

Troisième trimestre 2011

Aciers pour formage à froid nus et revêtus

Jean Ménigault – Ingénieur en normalisation

Le comité de normalisation européenne des aciers pour formage à froid ECISS/TC109 s'est réuni à Saint Denis le 19 mai 2011.

Le projet d'amendement à la norme sur les aciers prélaqués a été accepté et la décision a été prise de soumettre ce projet d'amendement à la procédure de vote rapide (UAP) par le CEN pour obtenir rapidement une nouvelle édition de la norme EN10169 comportant des améliorations notables tant techniques que rédactionnelles.

Certains projets comme l'amendement de la norme EN10268 (aciers à haute résistance laminés à froid) ou les projets prEN10338 (aciers multiphasés) et prEN10139 (feuillards laminés à froid) dont la progression était bloquée depuis fin 2008 ont été réactivés par l'ECISS/TC109. Cependant, le projet prEN10338 va être complètement refondu pour y intégrer tout ou partie des aciers pour carrosserie automobile référencés dans la spécification VDA239.

Aciers de construction laminés à chaud

Jean Ménigault – Ingénieur en normalisation

Les normes sur les aciers de construction EN10025-1 à -6 et EN10149-1 à -3 ont été révisées en 2010 et sont actuellement soumises à l'enquête publique CEN (dernière étape technique). Des nouveaux aciers plus résistants ont été introduits dans ces nouveaux projets. La réunion de dépouillement du comité européen sur les aciers de construction (ECISS/TC103) est prévue les 15-16 novembre à Düsseldorf.

Normalisation française sur les ferrailles

Jean Ménigault – Ingénieur en normalisation

Les projets de normes françaises sur les catégories de ferrailles et la méthode de caractérisation sur aire bétonnée prNFA08-821 et 822 ont été soumis à l'enquête publique AFNOR qui a été clôturée le 30 juin 2011. La réunion de dépouillement des commentaires et la mise à jour des projets pour publication aura lieu le 7 septembre à la Fédération Française de l'Acier à Saint Denis. Ces projets avaient été préparés par la commission de normalisation "Caractérisation des ferrailles" du BN-Acier regroupant plusieurs sociétés sidérurgiques et des récupérateurs.

=====

Second trimestre 2011

Révision des normes sur les aciers de construction laminés à chaud

Jean Ménigault – Ingénieur en normalisation

Une majorité de pays membres du CEN (Comité Européen de Normalisation) s'étant exprimés en faveur de la révision des normes EN 10025-1 à -6 et EN 10149-1 à -3, le comité technique ECISS/TC 103 sur les aciers de construction s'est lancé dans les travaux de révision. Les projets prEN 10025-1 à -6 et prEN 10149-1 à -3 datés 2011 sont actuellement soumis à l'enquête CEN qui est relayée en France par une enquête probatoire dont la date de clôture est fixée au 20 mai 2011.

La série de normes EN 10025-1 à -6 est d'une importance majeure car la partie 1 est une norme harmonisée selon la Directive européenne sur les Produits de Construction. Les produits conformes à la EN 10025-1 doivent porter le marquage CE obligatoire dans le marché de la construction en Europe.

La réunion de dépouillement des enquêtes probatoires se tiendra au Bureau de Normalisation de l'Acier les 21 et 22 juin 2011 et la réunion de l'ECISS/TC103 sur ces mêmes sujets est prévue en novembre 2011 à Düsseldorf.

Aciers inoxydables

Frédéric Boisse – Ingénieur en normalisation

Les pays membres du CEN (ECISS / TC 105) ont décidé d'entreprendre la révision des normes sur les aciers inoxydables. Ces normes listent les nuances d'aciers inoxydables utilisées en Europe.

Pour cette révision, les industriels européens sont invités, par le biais des instances de normalisation européennes (dont le BN Acier) à mettre à jour ces normes, en y insérant leurs nouvelles nuances.

Ces normes portent les références suivantes :

- EN 10088-1 : Liste des aciers inoxydables.
- EN 10088-2 : Conditions techniques de livraison des tôles et bandes en acier de résistance à la corrosion pour usage général.
- EN 10088-3 : Conditions techniques de livraison pour les demi-produits, barres, fil machine, fils tréfilés, profils et produits transformés à froid en acier résistant à la corrosion pour usage général.

=====

Premier trimestre 2011

Projet de règlement européen relatif aux produits de construction

Après avoir fait l'objet d'une approbation unanime au sein de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs du Parlement européen (commission IMCO), le 10 janvier 2011, au terme d'un accord conclu avec le Conseil en décembre 2010, le projet de règlement européen sur la commercialisation pour les produits de construction (destiné à remplacer l'actuelle directive produits de construction, DPC/CPD, 89/106/CEE) a été approuvé, en deuxième lecture lors de la séance plénière du Parlement européen, tenue le 18 janvier 2011.

Le texte et le communiqué de presse officiel sont disponibles respectivement sur les sites : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?language=EN&type=TA&reference=20110118&secondRef=TOC>, et <http://www.europarl.europa.eu/en/pressroom/content/20110118IPR11826/html/Construction-products-new-rules-on-labelling-of-hazardous-substances>.

Ce règlement, intègre des concessions importantes obtenues par les députés européens sur l'étiquetage des substances dangereuses, afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs utilisant des produits de construction et des utilisateurs d'ouvrages de construction. Ce texte prévoit de simplifier la vie des petites entreprises et vise à protéger l'environnement et la santé.

Après cette approbation, le Conseil européen doit donner son accord final dans un délai de trois mois (qui peut être prolongé d'un mois). Après agrément du Conseil européen, le règlement entrera en vigueur 20 jours après sa publication au Journal officiel de l'Union européenne. Toutefois, de nombreuses dispositions n'entreront en application qu'au 1^{er} juillet 2013, étant donné qu'une période transitoire est nécessaire pour permettre à toutes les entreprises de s'y conformer

=====

Second semestre 2010

Influence de la normalisation internationale dans le secteur acier

Les différentes réunions d'instances internationales de normalisation (réunions de l'ISO/TC 17 « Acier » et de trois de ses sous-comités à Pékin du 6 au 10 septembre, réunions de l'ISO/TC 164 « Essais mécaniques des métaux » du 19 au 24 septembre à Boulder [Etats-Unis], réunion de l'ISO/TC 17/SC 1 « Analyse chimique des matériaux ferreux » du 12 au 14 octobre à Saint-Denis), au cours des quatre derniers mois de l'année, donnent l'occasion de faire le point sur l'influence de la normalisation internationale dans le secteur acier.

Cet exercice conduit à examiner la part des normes d'origine internationale : NF EN ISO (reprise de normes ISO en normes européennes par application de l'Accord de Vienne

entre le Comité Européen de Normalisation [CEN] et l'Organisation Internationale de Normalisation [ISO]) et de normes NF ISO (reprise directe de normes ISO en normes françaises), dans la collection de normes françaises relevant du BN Acier.

Le résultat est tout à fait significatif. Globalement, la part de normes d'origine internationale dans la collection de normes françaises relevant du BN Acier, comptant 603 normes, est de 15 %. Il convient toutefois de noter que ces normes sont, à quelques exceptions près (7 sur 90) des normes de méthodes d'essais (essais mécaniques, essais physico-chimiques, essais non destructifs et analyse chimique). Cette prédominance souligne l'intérêt de disposer de méthodes communes de caractérisation des produits en acier, au niveau mondial, et la difficulté de partager des spécifications communes pour les produits entre les différentes régions du monde.

La part de normes d'origine internationale pour les seules méthodes d'essai s'élève d'ailleurs à 44 %. Dans un futur proche, cette part devrait encore augmenter du fait des programmes actuels de normalisation relatifs aux méthodes et de la volonté d'examiner la possibilité de reprise de normes

Pour ce qui est des normes de produits, l'augmentation de la reprise de normes ISO ne pourra intervenir dans un futur proche ou plus lointain que par la volonté de grands groupes internationaux de disposer pour les produits de référentiels communs si ceux-ci y voient un intérêt commercial ou opérationnel

Contrôle non destructif des tubes en acier

Le contrôle non destructif des tubes en acier (contrôle électromagnétique, par ultrasons, par courants de Foucault, par flux de fuite à l'aide de palpeurs magnétiques, par magnétoscopie, par radiographie ou par ressuage) fait actuellement l'objet d'une série de 18 normes françaises d'origine européenne, les NF EN 10246-1 à 18, publiées pour la plupart d'entre elles en juin ou août 2000.

Lors de l'examen systématique des normes européennes et internationales relatives à ce domaine, il a été décidé, en 2007, conjointement par l'ECISS (comité européen de normalisation du fer et de l'acier) et l'ISO (organisation internationale de normalisation), de procéder à la révision de ces normes uniquement au niveau international, au sein du sous-comité ISO/TC 17/SC 19, animé par l'Italie. Ce processus de révision devrait aboutir prochainement à l'adoption d'un référentiel international unique constitué d'un corpus plus réduit de 12 normes, les ISO 10893-1 à 12, reprises sous forme de normes européennes (EN ISO 10893-1 à 12) ; la publication des normes françaises correspondantes devrait intervenir avant la fin de cette année.

En complément de cette action, les comités techniques de normalisation CEN/TC 138 et ISO/TC 135 ont créé un groupe joint chargé de réfléchir à l'harmonisation des normes européennes et internationales traitant de la qualification / certification du personnel de contrôle non destructif, avec l'objectif de faire des recommandations permettant d'aboutir également à une norme unique.

Premier semestre 2010

Normalisation environnementale

Les activités croissantes de la normalisation environnementale amènent le Bureau de Normalisation de l'Acier à se positionner sur différentes plateformes normatives.

Au niveau national, on trouve principalement :

- la plateforme AFNOR/ADEME qui concerne l'affichage environnemental des produits de grande consommation dont l'application est prévue début 2011. Plusieurs groupes sectoriels sont constitués, de même qu'un groupe spécifique à la méthodologie pour l'analyse du cycle de vie. Sur cette plateforme, la problématique de l'acier se situe au niveau de la prise en compte des données secondaires, des unités fonctionnelles et de la prise en compte de la fin de vie avec le recyclage.
- la commission AFNOR « Gaz à effet de serre - GES » qui est le groupe miroir de l'ISO/TC 207/ SC 7,
- la commission AFNOR P/01/E « Développement durable dans la construction », où de nombreuses tensions se font sentir entre les différents matériaux compte tenu de l'impact économique que peut provoquer la prise en compte du recyclage en fin de vie, l'industrie du béton ne souhaitant bien évidemment pas que la sidérurgie puisse bénéficier de cette réalité technique et économique. Il n'y a donc pas de consensus intersectoriel. Cette commission est le groupe miroir du CEN/TC 350.

Au niveau européen le CEN/TC 264/WG 33 et le CEN/BT 210 traitent des émissions de gaz à effet de serre pour les industries à haute consommation d'énergie, avec une analyse par secteur et une analyse méthodologique. Pour sa part le CEN/TC 350 traite du développement durable dans la construction.

Enfin, au niveau international :

- l'ISO/TC 207/SC 7 « Management des gaz à effet de serre et activités connexes » traite de l'empreinte carbone des produits : quantification et validation. A noter que seul le BN ACIER représente épisodiquement le secteur de la sidérurgie dans cette instance.
- l'ISO/TC 17/WG 21 « Méthode de calcul de l'intensité de l'émission de CO₂ sur les sites de production pour les différentes filières : hauts-fourneaux, fours électriques » est directement suivi par le secteur de la sidérurgie.

Pour chacune de ces plateformes, le BN ACIER doit s'assurer de la représentativité de la sidérurgie et élaborer des positions techniques et économiques appropriées.

